

Note de présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2024

Article 2313-1 du CGCT modifié par l'Art 107 de la Loi NOTRe

BUDGET PRINCIPAL 2024

Le budget primitif 2024 se caractérise par :

- L'importance des restes à réaliser, qui correspondent au projet du Pôle Enfance Jeunesse.
- Des dépenses d'investissement importantes avec des recettes extérieures importantes.
- Une stabilité des taux d'imposition.
- Les 2 sections en 2023 sont en excédent, cela s'explique par la perception de l'ensemble des subventions suite à la fin des travaux précédents.
- Le virement de la section de fonctionnement est plus important qu'en 2023 mais il permet le financement du Pôle Enfance Jeunesse sans recourir à l'emprunt. Toutefois, en prévision de l'avance de perception des subventions, la Commune s'octroie le droit de recourir à un emprunt à court terme souscrit auprès du Crédit Agricole.

Section de fonctionnement

Le budget primitif 2024 s'équilibre en recettes et dépenses à 1 536 687.47 € en hausse par rapport à celui de 2023 (1 328 000 €).

Dépenses :

- Le 011 pour un montant de 422 522.75 € contre 354 069.65 € en 2023 est en forte hausse avec la hausse prévisionnelle des dépenses d'énergies et des travaux de voirie conséquents.
- Le 012 pour un montant de 580 097 € contre 542 110 € en 2023 est en hausse et s'explique par le fait que certains agents en 2024 changent de grade. Par ailleurs, en début d'année l'ensemble des agents a obtenu 5 points d'indice d'augmentation. Une prévision budgétaire est allouée en cas de recours au service intérim du CDG 15. Cette dépense est à mettre en relation avec les recettes du 6419 correspondant aux remboursements des IJ par l'assurance de la collectivité et de la CPAM.
- Le 65 pour un montant de 114 600 € contre 108 914.90 € en 2023 est en légère hausse.

Recettes :

Les principales évolutions sont :

- Un 013 pour un montant de 33 500 € contre 93 100 € en 2023 est en très forte diminution. Cela s'explique par le fait qu'un agent en CLD passe à demi-traitement, donc le remboursement sera moins important. Enfin un agent était en CLM en 2023 et est revenu en 2024.
- Une hausse des recettes des impôts et taxes foncières malgré des taux stables, en lien avec l'évolution des bases fiscales.
- Au chapitre 70 pour un montant de 98 358 € contre 74 584 € en 2023, les recettes sont en augmentation correspondant à la prévision d'un remboursement de l'assurance pour les dommages sur la toiture de la salle du Conseil municipal.

Section d'investissement : elle s'équilibre en dépenses et recettes à 2 097 681.10 € dont les restes à réaliser 2023 de 1 613 616.75 € en dépenses et 1 113 896 € en recettes inhérents au Pôle Enfance Jeunesse.

Les opérations budgétisées sont :

Des nouveaux chantiers de forte importance :

- Construction du pôle enfance jeunesse
- Voirie communale et signalisation horizontale
- Mise en conformité des équipements du stade de Prentegarde.
- Divers travaux sur les bâtiments communaux.

Budget annexe Maison de Santé Pluridisciplinaire

Le budget de **fonctionnement** est voté à l'équilibre à 29 372.81 €. Il comprend la gestion courante du bâtiment (charges, entretien).

L'investissement est voté à l'équilibre à 21 878.35 €. Les loyers couvrent les intérêts d'emprunts.

Le résultat de fonctionnement reporté en 2024 est de 11 872,81 € contre 10 391,56 € reporté en 2023.

Budget annexe Lotissement les Devèzes

Ce budget, sans opération en 2023, a été rectifié pour 2024.

Il s'équilibre à 115 520.00 € en **fonctionnement**, et à 219 520 € en **investissement**. Il convient dès 2024 de reprendre petit à petit le déficit de 115 520 €. Le budget est construit autour de la reprise de ce déficit avec le recours à un emprunt et non par la vente des terrains comme prévu précédemment.